

Décision

Générale

colonial

Décision n° 674 Personnel européen.

n° 674

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 17 du 01/09/1943

Date de publication
16 août 1943

Date du numéro
1 septembre 1943

TEXTE INTÉGRAL

Une permission d'un mois à passer au Harrar est accordée à Mme BOCQUET en religion Sœur PAUL MARIE, infirmière en service à l'Hôpital Colonial de Djibouti, à compter du Mardi 17 Août 1943.